

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Manon Lepage**

<https://www.cadre21.org/membres/c90cfcdb1bb0a94f350f7be6>

Date d'obtention : 2022-03-07 18:02:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Toujours parler à l'auteur du signalement et la victime , évaluer l'incident avec le questionnaire de la trousse sexto,confisquer les cellulaires et contacter les policiers . Rencontrer l'instigateur pour évaluer si c'est un acte impulsif ou malveillant. Si l'acte est malveillant on évite de poser des questions . Les policiers se chargeront du reste de l'enquête.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de prendre le temps d'écouter et de ne pas juger . Il faut toujours traiter l'information que nous avons que ce soit un acte impulsif ou malveillant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L a rencontre avec la victime car son intégrité physique et psychologique est atteinte . Il faut être à l'écoute et sans jugement.